

GROUPEMENT

COMPAGNIE COL ESCADRON

UNITÉ

P.V. No 538 / 1979

**BORDÉREAU D'ENVOI**

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

Requête sur phénomènes

lumineux inexplicables

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

**79306285**

15.4.79

ENQUÊTE SUR PHÉNOMÈNES LUMINEUX INEXPLICABLES

Témoins oculaires: M , M et B , J -Y .

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	-PROCES-VERBAL DE TRANSPORT, DES CONSTATATIONS ET DES MESURES PRISES.
2	-PROCES-VERBAL D'AUDITION M , M
3	-PROCES-VERBAL D'AUDITION B , J -Y

ARG  
6.12.79

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)  
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

SUITE DU B.L. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

DESTINATAIRES	<input checked="" type="checkbox"/>	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	<input type="checkbox"/>	1 M. le Préfet
	<input type="checkbox"/>	1 GENERAL, Commandant la REGION AERIENNE à Cdt le Groupement de Gendarmerie
	<input checked="" type="checkbox"/>	2 M. le Ministre de la Défense, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire-Bureau Emploi-Renseignement.
	<input type="checkbox"/>	1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Compagnie LE avril 1979

VU ET TRANSMIS PAR  
Le Lt-Colonel M  
Cdt le Groupement de Gendarmerie  
DATE, SIGNATURE, CACHET

06 JUIN 1979



<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>	
COMPAGNIE O <del>XXXXXXXX</del>	
UNITE	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° 538 / 197 9
00723	

**PROCÈS-VERBAL**

de

TRANSPORT, des CONSTATATIONS  
et des MESURES PRISES.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
<b>ENQUETE SUR PHENOMENE</b>	
<b>LUMINEUX INEXPLIQUE</b>	
N° PIÈCE	N° FEUILLET

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

NOUS SOUSSIGNÉ(S) J., L., Gendarme, Agent de Police Judiciaire.  
G., B., Gendarme.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR, quinze avril mil neuf cent soixante dix-neuf à vingt-trois heures, M., M., demeurant à ( ), avise téléphoniquement la brigade d'un phénomène lumineux inexplicable émettant des éclairs de différentes couleurs dans le ciel.

-Nous nous transportons immédiatement sur les lieux.

**I. - ETAT DES LIEUX.**

-M., M. tient un garage et une station-service au lieu-dit dans la commune de , où son habitation se situe en bordure Nord du Chemin Départemental à 5 kilomètres environ de la sortie Ouest de par rapport à la direction de .

-Il s'agit d'un lieu assez désert ne comprenant que deux autres maisons d'habitation ; l'une se situe à l'Est et l'autre à une centaine de mètres au Nord dans un bosquet. Par ailleurs, il n'y a que des champs cultivés.

**II. - CONSTATATIONS**

-Dès notre arrivée sur les lieux, à 23 heures 15, M., M. est dans la cour de son domicile, en compagnie de son cousin, M., J.-Y., ans, demeurant, nous désigne dans le ciel, un point lumineux, de taille et de forme semblable à une étoile.

-Au fur et à mesure de nos observations, nous voyons en effet ce point lumineux changer de couleurs, passant alternativement par les teintes bleues, jaunes, blanches, vertes, et oranges.

-Nous avons observé ce phénomène jusqu'à 24 heures. Lorsque nous sommes partis, le point lumineux était encore dans le ciel, mais avait perdu de son éclat.

-Nous avons remarqué également que ce point se déplaçait très légèrement vers l'Est.

**III. - MESURES PRISES.**

-Un message relatant les faits portés à notre connaissance est adressé

... / ...

<b>DESTINATAIRES</b>	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Procureur de la République à	DATE DE CLOTURE LE 30 Mai 1979	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Préfet à		
	<input type="checkbox"/> 1	GENERAL, Commandant la REGION AERIENNE ..... à		
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	M.le Ministre de la Défense, Direction de la Gendarmerie et de la Justice M de Groupement		
	<input type="checkbox"/> 1	ARCHIVE-TRANSMISE AU COM		
		SIGNATURE(S)		SIGNATURE ET CACHET

PIECE N°1 FEUILLET N°2

à titre de compte-rendu à notre Commandant de Compagnie à  
le 16 Avril 1979 à 11 heures 30 sous le numéro 305/2.

-Nous avons pris contact avec la station de Météorologie  
Nationale de \_\_\_\_\_ afin d'essayer d'élucider ce phé-  
nomène, mais aucun élément supplémentaire nous a été donné.

-Nous avons également pris contact avec Monsieur R. \_\_\_\_\_,  
demeurant à \_\_\_\_\_, travaillant au service des transmissions  
par satellites aux P&T. Il nous a verbalement déclaré que le 15  
avril 1979, à l'heure indiquée, aucun satellite ni objet non  
identifiés n'a été aperçu dans le ciel. Il tient ces affirmations  
du centre d'observation de \_\_\_\_\_.

IV. -ENQUETE

-Dans son audition, M. \_\_\_\_\_, M. \_\_\_\_\_ nous décrit le phénomène  
lumineux qu'il a aperçu à partir de 22 heures 45 (Pièce N°3).

-E. \_\_\_\_\_, J. \_\_\_\_\_-Y. \_\_\_\_\_, cousin de M. \_\_\_\_\_, M. \_\_\_\_\_ nous déclare  
ce qu'il a aperçu le même jour. (Pièce N°4).

oooooooooooo

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

PERSONNE ENTENDUE Monsieur, M. \_\_\_\_\_, M. \_\_\_\_\_, témoin.

RÉFÉRENCES

CE JOUR quinze avril mil neuf cent soixante dix neuf, à vingt-trois heures quarante  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), J. \_\_\_\_\_, L. \_\_\_\_\_, Gendarme, A.P.J.,  
A. \_\_\_\_\_, B. \_\_\_\_\_, Gendarme.

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Entendons :

M. \_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_, garagiste, demeurant sur \_\_\_\_\_, nous déclare :

" Le dimanche 15 Avril 1979, vers 22 heures 45, je rentrais de chez mes parents, et me trouvant dehors, j'ai levé des yeux au ciel ; j'ai vu un point lumineux jaune qui se déplaçait du sud vers le nord, se dirigeant au-dessus de \_\_\_\_\_ lieu sur lequel il s'est stabilisé."

" A ce moment-là, il a commencé à changer de couleur. Il passait du jaune au vert, bleu, orange, en ne cessant pas de scintiller."

" Je me trouvais en compagnie de mon cousin B. \_\_\_\_\_, J. \_\_\_\_\_, ce qui m'a permis de voir que ce n'était pas des hallucinations."

" Vers 23 heures, j'ai appelé ma femme afin qu'elle vienne voir elle-même ce phénomène."

" A 23 heures, j'ai également décidé d'avertir la Gendarmerie."

" Je ne peux pas dire exactement de quel objet il s'agit."

Le 16 Avril 1979 à 00 heures 05.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue,  
(A signé au carnet de déclarations)

Le gendarme J  
A.P.J.

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

PERSONNE ENTENDUE

B, J -Y I, cousin de M M, témoin

RÉFÉRENCES

CE JOUR seize avril mil neuf cent soixante dix neuf à zéro heure cinq,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), J-----, L-----, Gendarme, A.P.J.,  
A----- -G-----, B-----, Gendarme.

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons:

B, J -Y né le à, fils de J et de G, exerçant le profession d'ouvrier spécialisé, demeurant à qui déclare:

-----" Le 15 Avril 1979 vers 22 heures 45, Je me trouvais en compagnie de mon cousin M M, dans la cour de son domicile, lorsque j'ai aperçu le même phénomène décrit dans la déclaration de mon cousin."-----  
-----" Je n'ai rien à ajouter à cette déclaration."-----

Le 16 Avril 1979 à 00 heures 10.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue (A signé au carnet de déclarations)

Le gendarme J A.P.J.